

N^o 27
 Naissance
 De Marie
 Fontès
 N^o 15

Du cinquième jour du mois de Novembre, an
 mil huit cent quarante deux, à onze heures du matin.
 Acte de Naissance de Marie Fontès née à
 Remmeville le cinquième jour du mois de Novembre, an
 mil huit cent quarante deux, à deux heures du matin,
 fille de François Fontès cultivateur demeurant à Remmeville
 et de Jeanne Escoffre sans profession demeurant à
 Remmeville mariés.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
 Premier témoin Courcier Jacques, âgé de soixante
 cinq ans, profession de cultivateur demeurant à Remmeville,
 Second témoin Latta Jean, âgé de trente sept
 ans, profession de cultivateur demeurant à Remmeville,
 Sur la réquisition à nous faite par le sieur
 François Fontès, père de la nouvelle née,
 Lecture du présent acte a été faite par nous
 aux déclarants et aux témoins qui ont dit ne savoir
 signer.

Constaté suivant la loi, par nous Jean François
 Marie Choisey Mauret, maire de Remmeville faisant les
 fonctions d'officier public de l'état civil, soussigné.

Mauret

N^o 28
 Naissance
 De Catherine
 Bousquet
 N^o 16.

Du douzième jour du mois de Novembre, an mil
 huit cent quarante deux, à huit heures du matin.
 Acte de Naissance Catherine Bousquet, née à
 Remmeville le onzième jour du mois de Novembre, an mil huit
 cent quarante deux, à cinq heures du soir, fille de Glaudes
 Bousquet cantonnier demeurant à Remmeville et de Marie
 Vatte sans profession demeurant à Remmeville mariés.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
 Premier témoin Jacques Mouserrat, âgé de cinquante
 six ans, profession de laboureur habitant à Remmeville,
 Second témoin Jean Morie âgé de trente huit
 ans, profession de laboureur habitant à Remmeville,
 Sur la réquisition à nous faite par le sieur Glaudes
 Bousquet, père de la nouvelle née,
 Lecture du présent acte a été faite par nous
 aux déclarants et aux témoins qui ont dit ne savoir signer.
 Le père a seul signé.

Constaté suivant la loi, par nous Jean François
 Marie Choisey Mauret, maire de Remmeville faisant
 les fonctions d'officier public de l'état civil, soussigné.

Mauret

N^o 29
 Mariage
 De François
 Curriel
 et de Marie
 Vidal
 N^o 3.

Du treizième jour du mois de Novembre, an
 mil huit cent quarante deux, à six heures du soir.
 Acte de Mariage de François Curriel, âgé
 de vingt quatre ans, né à Baraquez département de l'Aude
 le dix huit du mois de Mars de l'an mil huit cent
 quarante deux dix huit, ainsi qu'il résulte de l'extrait en
 forme qu'il nous a remis, profession de laboureur demeurant
 au métairie de Lattastirbun, commune de Remmeville,
 et de Marie Vidal département de la haute Garonne, fille majeure de Pierre
 Curriel profession de laboureur demeurant à ladite
 métairie et de Anne Ribes procédant avec le consentement
 de son père et mère ici présents.

Et de Marie Vidal, sans profession, âgée de
 vingt un an, née à Esquelles département de la haute
 Garonne le troisième jour du mois de Mars, an mil huit
 cent vingt un, ainsi qu'il résulte de l'extrait en form
 qu'elle nous a remis, demeurant au hameau de Hamellen,
 commune de Villefranche département de la haute
 Garonne, fille majeure de Jean Vidal, cultivateur
 demeurant audit hameau de Barrelles et de Jeanne
 Escoffre procédant du consentement de son père et mère
 ici présents.

Les actes préliminaires sont extraits des registres
 de publication de mariage faits devant le principal
 porte de notre maison commune, la première publication
 le neuf du mois d'Octobre de l'an mil huit cent quarante
 deux à six heures du matin et la seconde, la seize du même
 mois, de la même année et à la même heure. Les mêmes
 publications ont été faites à Villefranche, résidant de
 la contractants et de son père et mère, pendant deux dimanches
 consécutifs, correspondant aux neuf et seize Octobre dernier
 à six heures du matin, ainsi que le déclare Monsieur le
 maire de cette dernière commune au moyen d'une certification
 qu'il a délivré le douze novembre mil huit cent quarante deux.

Aucune opposition audit mariage ne nous
 a eue été signifiée, nous Jean François Marie Choisey
 Mauret, maire officier de l'état civil, faisant droit en
 leur réquisition après avoir donné lecture du chapitre
 VI du titre du code civil intitulé du mariage, avons
 demandé au futur époux et à la future épouse s'ils
 veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
 d'eux ayant répondu séparément et affirmativement
 déclarons au nom de la loi que François Curriel, et
 Marie Vidal sont unis par le mariage d'après
 nous avons dressé acte.

En présence de Jean Bousquet demeurant à
 Remmeville département de la haute Garonne, profession de
 cultivateur, âgé de soixante sept ans.